

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L.(pouvoir à Hervé Vasselin), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'INVESTIGATION ET DE TRAITEMENT SUR UN EFFONDREMENT AU STADE GARÇONNET FRERES

En 2024, un affaissement de terrain s'est produit à proximité du terrain Emmanuel Petit, situé sur le stade Garçonnet Frères de la commune. Face à ce phénomène, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire temporairement l'utilisation d'une partie du terrain pour des raisons de sécurité. Afin de mieux comprendre les causes de cet effondrement, la commune prévoit de solliciter des bureaux d'étude géotechnique pour réaliser des investigations par sondages, ainsi que le comblement des cavités.

Le coût estimatif global du projet est de 31 190 € H.T soit 37 428 € T.T.C.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'inscription à l'ordre du jour, d'un sujet additif, relatif aux travaux d'investigations et de traitement sur le Stade Garçonnet,
- Dit que la présente délibération retire et remplace la délibération n°2025-02-26-05/02 du 26 février 2025,
- Valider le nouveau chiffrage estimatif du projet d'investigation et de travaux de comblement sur l'affaissement de terrain localisé à proximité du terrain Emmanuel Petit sur le Stade Garçonnet Frères, à hauteur de 31 190 euros HT et dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), pour ces investigations ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime, pour ce projet de travaux de réaliser de forages pour explorer la marnière dans le cadre de l'action « Auscultation et confortement des cavités souterraines » ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.